esprit est celui de Saint François d'Assise, qui a marché d'une manière admirable sur les traces de Jésus crucifié, et nous invite à le suivre dans la voie de la pauvreté et de l'humilité. L'exemple de ce grand amant de la croix a une efficacité merveilleuse pour entraîner les âmes à sa suite dans la voie du renoncement.

A ce premier secours que le prêtre trouve dans le Tiers-Ordre s'en ajoute un second : c'est qu'il devient membre d'une grande fraternité, la Fraternité franciscaine ; et par conséquent il ne se sent plus isolé. Cette fraternité a une règle commune, un esprit commun, des avantages spirituels communs. Elle a ses réunions, ses cérémonies, une assistance mutuelle des membres, des visites périodiques des supérieurs. Or tout cela, lorsqu'on veut bien le mettre à profit, ne constitue-t-il pas un avantage précieux pour le prêtre ? N'y a-t-il pas là quelques-uns des secours de la vie commune, qui consiste moins dans la juxtaposition des corps que dans l'union des volontés et des cœurs par l'observance de la même règle et la recherche de la même fin ? Et n'est-ce pas un grand secours offert à tant de prêtres que les nécessités du ministère obligent à vivre seuls, séparés de leurs confrères ?

A

le

q

de

fic

pl

ne

CO

no

D

ef

br

E

bi

les

8'8

aiı

co

il

pa

tio

de

Enfin à ce double secours de la règle et de la fraternité, le Tiers-Ordre en ajoute un troisième pour le prêtre ; c'est celui de la prière mutuelle. Nous savons l'efficacité de la prière, spécialement lorsqu'elle est faite de concert. Elle s'augmente, cette efficacité, avec le nombre et la ferveur des membres qui prient. Or, les Tertiaires sont des hommes de prière. Ils prient fréquemment, puisqu'ils ont le Petit Office ou son équivalent à réciter tous les jours. Ils prient en commun dans leurs assemblées mensuelles. Ils prient avec ferveur, puisqu'ils sont en général de bons et fervents chrétiens. Ces prières, faites pour toute l'Église, ont sans aucun doute une efficacité particulière en faveur des membres de la Fraternité. De plus, les Tertiaires ont part aux prières et mérites du Premier et du Second Ordre franciscain, et de la plupart des grands Ordres religieux. Ce sont donc des prières très abondantes qui aideront le prêtre à se sanctifier et à sanctifier les âmes; tandis